



🔗 Communiqué Intersyndical APPASE & COALLIA 🔗

La Direction Générale de COALLIA est engagée dans un processus de « fusion / absorption » avec l'APPASE depuis avril 2021.

Située dans les départements des Alpes de Haute-Provence (04), des Hautes Alpes (05) et du Vaucluse (84), l'APPASE est une association de 208 salarié-e-s qui accompagnent plus d'un millier d'usagers, chaque année, au sein de 17 établissements et services, sur les secteurs du Handicap, de la Protection de l'Enfance et de l'Insertion Sociale. Ces salarié-e-s dépendent de la CCN66.

Dès la première réunion de négociation, le 03 novembre 2022, les Organisations Syndicales APPASE et COALLIA ont proposé unanimement que les salarié-e-s de l'APPASE (présent-e-s au 31/12/2022) **puissent choisir** entre leur régime actuel du temps de travail (Congés trimestriels conventionnels) ou celui de COALLIA (en vigueur depuis le 01/01/2020, dix jours fractionnables).

Aujourd'hui, alors que nous en sommes à la troisième réunion de négociation, Arnaud RICHARD, Directeur Général de COALLIA, continue de refuser catégoriquement de négocier sur ce point, pourtant défendu par les Organisations Syndicales de l'APPASE depuis avril 2021.

Le communiqué de la Direction Générale de COALLIA, du 27 octobre 2022, annonçait :

« Au 1er janvier [2023], les salariés de l'APPASE seront salariés de Coallia et nous leur ferons le meilleur accueil »

Pour un véritable « meilleur accueil », nous demandons au Directeur Général de lever cette situation de blocage qu'il entretient et d'engager de réelles négociations.